



**MAIRIE DE DREUX  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 10 JUILLET 2020**

**Ville de Dreux**

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Frédéric BILLET, maire.

**Présents** : M. BILLET, Maire, M. POISSON, Mme VABRE, M. HIRTI, Mme KAMAL, M. LEROUX, Mme CISSE, M. CHAKKAR, Mme PHILIPPE, M. ALIM, Mme GUERIN, M. ROSSION, M. JONNIER, M. ABDELKADER, Mme DESEYNE, M. JAGUIN, Mme BARBE, M. GUENZI, Mme VERDIER, Mme PICARD, M. DAUTREY, Mme IFTEN, M. KLISURA, Mme WILLEMIN, Mme COUSIN, Mme BERDANE, M. FONSECA, Mme BROTON, M. KISA, Mme NIAZ, Mme SCAVENNEC, Mme DE LA GIRODAY, M. GAMBUTO, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, Mme GENTIL, M. FONTAINE, M. DAVID

**Excusée** : Mme VABRE, M. DERBALI, M. HOMPS qui, conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a désigné comme mandataire Mme CISSE, M. ALIM, Mme DE LA GIRODAY.

M. Yucel KISA a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum a été atteint.

**Le Conseil Municipal**

- prend acte de la désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales
- approuve la garantie d'emprunt et la signature de la convention entre la Ville de Dreux et la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (**majorité**)
- approuve l'avenant au contrat de VEFA (vente en état futur achèvement) relatif à la cellule immobilière devant accueillir une patinoire (**majorité**)
- approuve les montants d'indemnité de fonction du Maire et des élus (**majorité**)
- approuve le principe de la majoration des indemnités pour les fonctions de Maire et d'adjoint, conformément aux lois et règles applicables (**majorité**)
- approuve le régime d'assurance pour les élus (**unanimité**)
- approuve la mise en œuvre du régime de protection sociale des élus (**majorité**)
- approuve la mise en œuvre du droit à la formation des élus (**unanimité**)

VU pour être affiché le 16 juillet 2020 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

Pierre-Frédéric BILLET